

véritables envoi (ou envois) et connaissement (ou connaissements) que j'ai reçus de tous les effets, denrées et marchandises importés, dans (le dont est maître, de , variez ces mots suivant le cas), pour le compte de toute personne quelconque pour laquelle je suis autorisé à en faire l'entrée; que les dits envois (ou envoi) et connaissements (ou connaissement) sont dans le même état où je les ai reçus, et que je ne connais point d'autre envoi ou connaissement des dits effets, denrées et marchandises et que je ne crois pas qu'il en existe d'autre; que la feuille (ou les feuilles) d'entrée ci-annexée et maintenant délivrée au dit collecteur contient (ou contiennent) un état vrai et correct des dits effets, denrées et marchandises, conformément au dit envoi (ou envois) et au connaissement (ou connaissements); que rien n'a été de ma part, ni à ma connaissance de la part d'aucune autre personne, caché ou supprimé dans l'intention de priver frauduleusement sa majesté la reine d'aucune partie du droit qui est légalement dû sur les dits effets, denrées et marchandises; et que si en aucun temps ci-après, je découvre aucune erreur dans le dit envoi (ou envois, ou aucun d'eux) ou connaissement (ou connaissements, ou aucun d'eux), ou dans la feuille (ou les feuilles) d'entrée, et le compte maintenant rendu des dits effets, denrées et marchandises, ou si je reçois aucun autre envoi d'iceux ou d'aucun d'eux, j'en donnerai immédiatement connaissance au collecteur de ce port. Et je jure de plus solennellement (ou affirme) qu'au meilleur de ma connaissance et croyance, A. B. et Cie., de , C. D., de , etc., (suivant le cas) sont les propriétaires (ou est le propriétaire) des effets, denrées et marchandises mentionnés dans la dite feuille (ou feuilles) d'entrée ci-annexée, tel que mentionné dans chacune respectivement; que l'envoi (ou les envois) que je produis actuellement indique (ou indiquent) le coût réel de la valeur ou la valeur réelle du marché, sur les principaux marchés, lorsqu'ils ont été exportés en cette province, (insérez ici le nom du pays d'où les effets ont été exportés en cette province, ou employez tels autres mots pour exprimer ces faits) des dits effets, denrées et marchandises.

(Signature.)

Assermenté (ou affirmé) devant moi,
ce jour de 184

(Signature)

Collecteur, (ou suivant le cas)

Serment ou affirmation de tout propriétaire dont les effets ont
été achetés.

PROVINCE DU CANADA, }
PORT DE

Je, (nom) jure (ou affirme) solennellement que la feuille (ou les feuilles) d'entrée, maintenant par moi délivrée au collecteur de , contient (ou contiennent) un état vrai et correct de tous les effets, denrées et marchandises, importés par, ou consignés à (nom ou nom de la société, etc.,) dans (le dont est maître, de , variez ces mots suivant le cas); que l'envoi (ou les envois) que je produis maintenant, contient (ou contiennent) un compte vrai et fidèle du coût actuel des dits effets, denrées et marchandises; que je ne connais ni ne crois à l'existence d'aucun autre envoi, ou connaissement,